

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 27 mars 2012 à 19 h 10 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Luc Gaudreault	Madame Line Lecours
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Patricia Pépin
Monsieur Yvon Geoffroy	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Alain Gervais	Madame Diane Samson
Madame Johanne Harvey	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Jean-Pierre Hogue	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Trudel

Ainsi que monsieur Yves Cossette, commissaire représentant du comité de parents.

Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy participe à distance, par téléphone, de Québec.

Monsieur le commissaire Mario Lebel s'est joint à la séance par vidéoconférence de l'école secondaire Champagnat à La Tuque à 19 h 30.

La commissaire représentante du comité de parents, madame Isabelle Thiffeault est arrivée à 20 h 15.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Madame Sylvie Rainville	Coordonnatrice des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public à cette séance est constatée.

Madame Lise Dubuc, directrice d'école et monsieur Denis Morin, directeur-conseil sont présents en début de rencontre pour une présentation.

Les commissaires procèdent à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 172 0312

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0312-01 soit

adopté tel que présenté.

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 173 0312

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 février 2012 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0312-02, soit approuvé tel que présenté.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions.

Aucune représentation n'est également faite relativement à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire.

Consécutivement et en conformité avec l'ordre du jour, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets présentés par la direction générale.

Initialement, le directeur général invite madame Lise Dubuc et monsieur Denis Morin à faire une présentation sur leur récente mission au Mali.

Au terme de cette présentation, madame la présidente Danielle Bolduc les remercie.

Monsieur le commissaire Mario Lebel est arrivé pendant la présentation.

Des recommandations sont après cela faites par le directeur général et il est donné suite à celles-ci.

Demande d'un
cadre – Congé
sabbatique à
traitement différé

RÉSOLUTION 174 0312

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel cadre a demandé un congé sabbatique à traitement différé;

CONSIDÉRANT que le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de*

gestion de la taxe de l'Île de Montréal (L.R.Q. c.I-13.3, a 451) prévoit, à l'annexe 7, les conditions afférentes au régime de congé sabbatique à traitement différé;

CONSIDÉRANT la recommandation présentée par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit autorisé un congé sabbatique à traitement différé, conformément aux dispositions du règlement précité, à monsieur Gilles Renaud, directeur de centre, congé de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012, dans un plan d'un (1) an, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2012.

Adopté unanimement

Demande d'appui
– Radio
Shawinigan

RÉSOLUTION 175 0312

CONSIDÉRANT que Radio Shawinigan présentera sous peu une demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C.) en vue d'augmenter la puissance de diffusion de sa station radiophonique ainsi que la qualité de son signal technique;

CONSIDÉRANT que Radio Shawinigan est la seule radio à diffuser à partir du territoire de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que l'ajout de puissance augmenterait de façon significative la qualité du service offert aux citoyens et aux entreprises de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que Radio Shawinigan sollicite un appui de la collectivité dans la présentation de sa demande;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie Radio Shawinigan dans sa demande au C.R.T.C.

Adopté unanimement

Échéancier des
priorités

Le directeur général et le personnel cadre rendent compte à ce moment-ci de l'échéancier des priorités pour leurs services.

Madame la commissaire représentante du comité de parents, Isabelle Thiffault arrive pendant la présentation de l'échéancier des priorités.

En étant après cela aux sujets présentés par la présidence, des résolutions de félicitations sont adoptées.

Félicitations

RÉSOLUTION 176 0312

CONSIDÉRANT que l'édition 2012 de la finale régionale de la Mauricie, Centre-du-Québec de l'Exposciences Hydro-Québec s'est déroulée du 16 au 18 mars 2012 au Cégep de Drummondville;

CONSIDÉRANT que l'Expo-sciences Hydro-Québec est une compétition scientifique mettant en vedette des projets conçus et présentés par des jeunes de 6 à 21 ans;

CONSIDÉRANT que des élèves de la Commission scolaire de l'Énergie se sont distingués lors de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves suivants :

- Alyson Gervais et Maggy Paquin
 - École secondaire Paul-Le Jeune
 - Projet : La propreté sans compromis 2...
 - Médaille d'or – Classe intermédiaire
 - Premier prix Hydro-Québec – Bourse de 750 \$ et trophée (le premier prix Hydro-Québec est accordé au meilleur projet de la compétition)
 - Participation à la Super Expo-sciences Hydro-Québec, finale québécoise 2012

- Ariane Moreau
 - École secondaire Val-Mauricie
 - Projet : La nanocellulose cristalline
 - Médaille d'or – Classe junior
 - Prix de l'ordre des chimistes du Québec – 200 \$
 - Bourse du Collège Shawinigan – 200 \$
 - Participation à la Super Expo-sciences Hydro-Québec, finale québécoise 2012

- Josef Richard et Ezékiel Tremblay
 - École secondaire Val-Mauricie
 - Projet : La bombe atomique
 - Médaille d'argent – Classe junior
 - Bourse de la Commission scolaire de l'Énergie – 300 \$
 - Prix du Centre québécois de la recherche et développement de l'aluminium – 200 \$
 - Participation à la Super Expo-Sciences Hydro-Québec, finale québécoise 2012

QUE des félicitations et des remerciements soient également adressés à l'accompagnatrice de l'école secondaire Paul-Le Jeune, madame Martine Cloutier, technicienne en travaux pratiques ainsi qu'à l'accompagnateur de l'école secondaire Val-Mauricie, monsieur Yves Gagnon, enseignant.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 177 0312

CONSIDÉRANT que le concours Chapeau, les filles! vise à faire reconnaître la diversification des choix de carrière des femmes et à soutenir celles qui ont choisi de suivre, jusqu'à l'obtention de leur diplôme, des formations à prédominance masculine;

CONSIDÉRANT que deux élèves de la Commission scolaire de l'Énergie figurent parmi les gagnantes au concours régional Chapeau, les filles! 2011-2012, organisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées aux lauréates, à savoir :

- Julie Breault Programme Dessin de bâtiment au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan;
- Justine Thiffeault Programme Arboriculture et élagage à l'École forestière de La Tuque.

Adopté unanimement

Relativement aux sujets présentés par les commissaires, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Félicitations

RÉSOLUTION 178 0312

CONSIDÉRANT que madame Isabelle St-Hilaire, conseillère pédagogique aux Services éducatifs (jeunes) est la *Tête d'affiche* du journal régional Le Nouvelliste du lundi, 19 mars 2012;

CONSIDÉRANT que *Tête d'affiche* est le fruit de la collaboration entre le Nouvelliste, Radio-Canada Mauricie-Centre-du-Québec, les Caisses Desjardins de la Mauricie et l'Aluminerie de Bécancour et dont l'objectif est de souligner l'implication de personnalités dans divers secteurs;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Isabelle St-Hilaire.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 179 0312

CONSIDÉRANT que monsieur Gilles Renaud, directeur de l'École forestière de La Tuque est la *Tête d'affiche* du journal régional Le Nouvelliste du lundi, 26 mars 2012;

CONSIDÉRANT que *Tête d'affiche* est le fruit de la collaboration entre le Nouvelliste, Radio-Canada Mauricie-Centre-du-Québec, les Caisses Desjardins de la Mauricie et l'Aluminerie de Bécancour et dont l'objectif est de souligner l'implication de personnalités dans divers secteurs;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Gilles Renaud.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 180 0312

CONSIDÉRANT, en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, que le conseil d'administration est composé notamment de sept personnes nommées par la ministre, dont une choisie parmi celles proposées par les commissions scolaires du territoire;

CONSIDÉRANT que le mandat du représentant des commissions scolaires au Collège Shawinigan est terminé;

CONSIDÉRANT que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sollicite la commission scolaire pour la transmission d'au moins deux candidatures de personnes aptes à remplir cette fonction;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que les candidatures de madame Nicole Thiffault-Marchand et de monsieur Yvon Geoffroy soient présentées pour le poste au sein du conseil d'administration du Collège Shawinigan.

Adopté unanimement.

RÉSOLUTION 181 0312

CONSIDÉRANT, que l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières (O.S.T.R.) et son directeur artistique maestro Jacques Lacombe ont réalisé le projet *Classe en résidence* avec l'école Immaculée-Conception de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que ce projet visant la persévérance scolaire par la musique, a permis à 30 élèves de 5^e et 6^e année d'être jumelés avec des musiciens de l'O.S.T.R. ;

CONSIDÉRANT que par ce projet les élèves ont participé à diverses activités dont :

- La correspondance avec un parrain ou une marraine de l'O.S.T.R. ;
- Visite de musiciens et ateliers à l'école ;
- Rencontre du parrain ou de la marraine à la Place des Arts à Montréal avec participation à une répétition, dîner avec les musiciens et visite des ateliers de lutherie (Wilder & Davis) ;
- Participation à une causerie avant-concert avec le public à la salle J.-A.-Thompson à Trois-Rivières et ouverture du concert avec une prestation de flûtes et *gumboots* ;
- Assister au concert de l'O.S.T.R. avec leurs parents.

CONSIDÉRANT la qualité du projet ainsi que l'expérience enrichissante et concluante pour les élèves ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que des remerciements soient adressés à madame Thérèse Boutin, directrice générale, au maestro Jacques Lacombe, aux musiciens, à madame Claire-Émilie Calvet, à monsieur Denis Morneau ainsi qu'à tous les intervenants de l'O.S.T.R. ayant généreusement contribué à la réalisation et au succès de ce magnifique projet.

Adopté unanimement.

En étant après cela aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, monsieur Denis Lampron fournit des renseignements concernant les calendriers scolaires 2012-2013 et les soumet aux fins d'adoption.

Calendriers –
Formation
professionnelle,
Formation
générale des
adultes et Maison
familiale rurale

RÉSOLUTION 182 0312

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que les calendriers scolaires 2012-2013 des ordres d'enseignement du secondaire (3^e, 4^e et 5^e pour la Maison familiale rurale), de la formation générale des adultes (Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice et École forestière de La Tuque) ainsi que de la formation professionnelle (Carrefour Formation Mauricie et École forestière de La Tuque) soient adoptés tels que décrits au document 0312-03.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets présentés par les Services du Secrétariat général et des Communications et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Projets de Plan
triennal de
répartition et de
destination des
immeubles – Actes
d'établissement –
Liste des écoles et
des centres de
formation
professionnelle ou
d'éducation des
adultes

RÉSOLUTION 183 0312

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, que chaque année la Commission scolaire établit un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la Commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que des consultations sont requises préalablement à l'adoption de ces documents;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soient déposés, aux fins de consultation, les documents suivants :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2013 à 2014-2015, décrit au document 0312-04;
- Liste des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes 2012-2013, décrite au document 0312-05;
- Actes d'établissement des écoles et des centres 2012-2013, décrits au document 0312-06;

Adopté unanimement

Compte à la Caisse
Desjardins du
Centre-Sud de
Shawinigan

RÉSOLUTION 184 0312

Centre-Sud de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie détient des comptes à la Caisse Desjardins du

CONSIDÉRANT, aux fins de conformité à la loi, qu'une résolution est requise;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la présidente et le directeur général de la Commission scolaire soient les représentants de la Commission scolaire de l'Énergie à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse;

QUE ces représentants exercent tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Commission scolaire et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Commission scolaire :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Commission scolaire;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Commission scolaire.

QUE le directeur général de la Commission scolaire exerce seul les pouvoirs suivants, au nom de la Commission scolaire :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Commission scolaire.

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés tous ensemble conjointement;

QUE si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Commission scolaire reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière;

QUE les pouvoirs mentionnés dans la présente résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir;

QU'il demeure finalement entendu que la Commission scolaire avisera, par écrit, le cas échéant, la caisse de toute modification ou abrogation de la présente résolution.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer soumet alors diverses recommandations auxquelles il est donné suite.

Dépôt du plan d'effectifs du personnel de soutien – Secteur général

RÉSOLUTION 185 0312

CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions liant applicables au personnel de soutien, que la Commission scolaire doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2012-2013;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Lebel PROPOSE que soit déposé, aux fins de consultation, le projet du plan d'effectifs du personnel de soutien au secteur général pour l'année 2012-2013 décrit au document 0312-07.

Adopté unanimement.

Démissions aux fins de retraites

RÉSOLUTION 186 0312

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Monsieur Luc Gagnon, agent de réadaptation à l'école Notre-Dame, à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et ce, à compter du 3 août 2012;
- Madame Pauline Bureau, secrétaire d'école à l'école Dominique-Savio, à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, et ce, à compter du 2 mai 2012.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, madame Sylvie Rainville présente, en l'absence du directeur de ces services, monsieur Christian Lafrance, des recommandations et fournit les renseignements requis. Les résolutions ci-après décrites sont alors successivement adoptées.

Achat d'un camion
à benne à ordures
par le Carrefour
Formation
Mauricie

RÉSOLUTION 187 0312

pour l'achat d'un camion à benne à ordures pour des besoins pédagogiques du Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a demandé, par appel d'offres public, des soumissions

CONSIDÉRANT, dans le cadre du programme « Mécanique de véhicules lourds routiers », que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé, par la mesure 50580 « Financement de l'équipement de formation professionnelle pour les jeunes et les adultes », une allocation visant à financer aux deux tiers, les coûts d'acquisition de l'équipement;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 13 mars 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0312-08;

CONSIDÉRANT que, suite à l'analyse des soumissions, celle du plus bas soumissionnaire n'est pas conforme aux spécifications énoncées au cahier des charges;

CONSIDÉRANT les exigences du programme du Ministère et la recommandation des représentants du Carrefour Formation Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE qu'un contrat soit conclu pour l'achat d'un camion à benne à ordures avec le plus bas soumissionnaire conforme, soit, Groupe Environnemental Labrie Inc., au montant de 149 576,40 \$, plus les taxes applicables;

Que madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat afférent.

Adopté unanimement

Achat d'une
excavatrice usagée
par le Carrefour
Formation
Mauricie

RÉSOLUTION 188 0312

pour l'achat d'une excavatrice usagée sur chenilles en tenant compte des besoins pédagogiques du Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a demandé, par appel d'offres public, des soumissions

CONSIDÉRANT, dans le cadre du programme « Mécanique de véhicules lourds routiers », que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé, par la mesure 50580 « Financement de l'équipement de formation professionnelle pour les jeunes et les adultes », une allocation visant à financer aux deux tiers, les coûts d'acquisition de l'équipement;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 20 mars 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0312-09;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission, la conformité du véhicule en lien avec les exigences du programme du Ministère et la recommandation des représentants du Carrefour Formation Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE qu'un contrat soit conclu pour l'achat d'une excavatrice usagée sur chenilles avec Camions Excellence Peterbilt, au montant de 122 950 \$, plus les taxes applicables;

Que madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat afférent.

Adopté unanimement

Location de
machinerie avec et
sans opérateur par
l'École forestière
de La Tuque

RÉSOLUTION 189 0312

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la location de diverses machineries avec ou sans opérateur pour des besoins pédagogiques de l'École forestière de La Tuque, soit :

- ✓ excavatrice;
- ✓ bouteur;
- ✓ niveleuse;
- ✓ camion tombereau (type A25 D ou A25 E);
- ✓ chargeuse sur roues;
- ✓ camion 10 roues;
- ✓ fardier.

CONSIDÉRANT, dans le cadre du programme de « Conduite de machinerie lourde en voirie forestière », que l'École forestière de La Tuque prévoit trois (3) formations d'une durée d'environ 8 640 heures/machine pour le secteur de La Tuque, deux (2) formations à l'extérieur du territoire, en plus d'autres besoins ponctuels;

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque devra louer de la machinerie lourde avec ou sans opérateur pour la période comprise entre le 10 avril 2012 et le 9 avril 2013;

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque, dans son analyse des soumissions, a établi un coefficient des coûts soumis pour la machinerie proposée comparativement au taux du « répertoire des loueurs de machinerie lourde, édition 2012 » publié par le Centre de services partagés du Québec;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 21 mars 2012;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions, dont les tableaux comparatifs sont décrits aux documents 0312-10, a porté principalement sur les critères suivants :

- ✓ le coefficient de location sans opérateur;
- ✓ le coefficient de location avec opérateur;
- ✓ l'expérience de l'entreprise en voirie forestière;
- ✓ la sécurité des machineries pour réaliser des travaux de voirie forestière;
- ✓ le formateur proposé pour la machinerie avec opérateur.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement pour la sélection des machineries en location;

CONSIDÉRANT, conformément au cahier des charges, que l'École forestière de La Tuque a le privilège d'opter pour une location avec ou sans opérateur;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que l'École forestière de La Tuque soit autorisée à conclure des contrats de location avec les entreprises s'étant qualifiées dans le cadre du processus d'appel d'offres « Location de machinerie lourde avec ou sans opérateur », et ce, selon l'ordre de priorité établi aux tableaux comparatifs rédigés par les responsables de l'École forestière de La Tuque et décrit au document 0312-10.

Adopté unanimement

Octroi de contrat –
Réfection de la
façade principale à
l'école des
Bâtisseurs

RÉSOLUTION 190 0312

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2010-2011 et 2011-2012 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé des allocations de 200 000 \$ et 575 000 \$ pour la réalisation du projet de la réfection de la façade principale à l'école des Bâtisseurs;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 26 mars 2012 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0312-11;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de Régis Côté et associés, architectes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la façade principale à l'école des Bâtisseurs soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lévesque et Associés Construction inc. au montant de 509 000 \$ plus taxes applicables soit 585 222,75 \$ toutes taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés au début septembre 2012;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement

Relativement à l'article 12.05 « Aliénation d'une partie de terrain à l'école de la Tortue-des-Bois », il est convenu de reporter ce sujet pour considération à la prochaine séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 20 h 50 les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 191 0312 : Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE


